

Séance du 24 janvier 2023

Procès-verbal

## Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines

Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Christine BERNARD(FSU/CGT)
- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Madame Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
- Madame Sylvie GACHENARD (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Monsieur Richard GAZAUD (UNSA éducation)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)
- Monsieur Nicolas LAURENT (UNSA éducation)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT))
- Madame Corine AMIC-DESVAUD (FSU/CGT)
- Monsieur Christophe BABIN (FSU/CGT)
- Madame Marie-Hélène LUCON (FSU/CGT)
- Madame Marie GEAY (FSU/CGT)
- Monsieur Olivier BELVEZE (UNSA éducation)
- Madame Béatrice ST GERMAIN (UNSA éducation)

Membres experts :

- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap
- Madame Carole SOILLEUX, chef de division à la DRCT
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Madame Isabelle ETCHETO, psychologue du travail
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

1-Installation de l'instance

2-Présentation du règlement intérieur

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance.

Madame Labrousse se positionne comme secrétaire de séance.

Monsieur le secrétaire général présente notre stagiaire de 3ème et s'assure que les membres acceptent sa présence.

Monsieur Roland excuse l'absence de madame Jousseume-Montel qui sera remplacée par monsieur Gazaud.

Monsieur le secrétaire général d'académie fait l'appel et présente l'ensemble des membres des organisations syndicales de la CGT/FSU et de l'UNSA éducation.

Il est à noter que les membres de la FNEC-FP-FO sont absents.

Déclaration liminaire UNSA éducation.

Monsieur le secrétaire général d'académie rappelle que le conseil supérieur de la fonction publique se réunira début février et que le règlement intérieur présenté ce jour est bien un projet, des points sont à valider, l'objectif étant de ne pas bloquer le fonctionnement des instances.

Monsieur Roland, UNSA éducation, informe les membres qu'il possède le compte rendu et le règlement intérieur du ministère de l'éducation nationale qui a eu lieu le 20 janvier et qu'il a un certain nombre de modifications à apporter. Certains points supprimés au niveau académique ne l'ont pas été par le ministère.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que l'administration n'a pas été destinataire du document du ministère, pour aujourd'hui le document travaillé au CSA servira de base de travail et des ajouts seront fait si besoin.

Monsieur le secrétaire général d'académie commence à décliner l'ensemble des articles concernant la disposition numéro 2.

Les articles sont évoqués un à un. Un correctif du règlement intérieur sera envoyé aux membres pour relecture, validation et correction éventuelle. Le travail sera représenté lors de la prochaine formation du F3SCT.

Monsieur le secrétaire clos l'ordre du jour dans les délais et propose que les membres désignent le ou la secrétaire de la formation spécialisée ainsi que le ou la référente violences sexuelles et sexistes. Le vote se faisant à la majorité ayant voix présente.

Les représentants de la CGT/FSU voudraient que le mandant soit réduit à deux ans, car même s'ils ont la majorité symboliquement la démarche n'est pas la même que lorsque l'on démissionne. Cela permet de faire un bilan.

Monsieur le secrétaire général d'académie demande qui se présente pour être désigné **secrétaire de la formation spécialisée** :

**Titulaires** : -Madame Labrousse pour la CGT/FSU  
-Monsieur Roland pour l'UNSA éducation

Le vote s'effectue à main levé, participe avec voix délibérative: -CGT/FSU (5)

Résultat :

**1-Pour madame Labrousse :**

- 5 voix pour Madame Labrousse
- 3 voix ne prennent pas part au vote

**2-Pour monsieur Roland :**

- 3 voix pour Monsieur Roland
- 5 voix ne prennent pas part au vote

Madame Labrousse est désignée

**Suppléants :** -Madame Gachenard pour la CGT/FSU  
-Monsieur Roland pour l'UNSA éducation

Le vote s'effectue à main levée, participe avec voix délibérative: -CGT/FSU (5)  
- UNSA éducation (3)

Résultat :

**1-Pour madame Gachenard :**

- 5 voix pour Madame Gachenard
- 3 voix ne prennent pas part au vote

**2-Pour monsieur Roland :**

- 3 voix pour Monsieur Roland
- 5 voix ne prennent pas part au vote

Madame Gachenard est désignée

Monsieur le secrétaire général d'académie demande qui sont les candidats pour la mission **réfèrent VSS :**

- Madame Labrousse pour la CGT/FSU
- Madame St Germain pour l'UNSA éducation

Le vote s'effectue à main levée, participe avec voix délibérative: -CGT/FSU (5)  
- UNSA éducation (3)

Résultat :

**1-Pour madame Labrousse :**

- 5 voix pour Madame Labrousse
- 3 voix ne prennent pas part au vote

**2-Pour madame St Germain :**

- 3 voix pour Madame St Germain
- 5 voix ne prennent pas part au vote

Madame Labrousse est désignée

Madame Labrousse précise qu'elle souhaite pouvoir remettre son mandat au vote en fonction de la charge de travail que demandera cette nouvelle mission. L'idée est de travailler en équipe.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que cela est stipulé dans l'article 23.

La séance est clôturée à 15h40.

Madame la secrétaire du F3SCT

Madame la présidente du F3SCT :

Par délégation : Monsieur le Secrétaire Général



Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général d'académie,  
Jean-Jacques VIAL

